



## **Règlement du jeu-concours avec obligation d'achat "On The Road a Game @ Home Edition"**

---

### **Article 1 – Principe général**

La société OTR, SARL au capital social de 50000€, ayant son siège social 5c Rue du lycée à 21000 Dijon, inscrite au RCS de Dijon (SIREN : 852608009) (ci-après désignée "l'organisateur") organise, du 3 novembre 2021 au 31 décembre 2022 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé "On The Road a Game @ Home".

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure physique domiciliée en France métropolitaine, Belgique, Suisse et Dom-Tom.

Ne peuvent participer au jeu-concours :

- les collaborateurs de la société OTR et leurs conjoints ;

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant tout élément de nature à justifier qu'il remplit les conditions de participation au jeu. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots.

Le jeu-concours se décompose en

- des sessions de qualification, organisées entre le 3 novembre 2021 et le 31 novembre 2022 ;
- une session finale, organisée entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 31 décembre 2022.

Une seule participation par personne est autorisée par session de qualification du jeu. Une même personne peut participer à autant de sessions de qualifications qu'il souhaite.

La participation au jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### **Article 2 - Présentation et participation au jeu**

Le jeu débutera le 3 novembre 2021 à 00h00 et se clôturera le 31 décembre 2022 à 23h59 (heure française métropolitaine).

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- créer son compte sur le site <https://at-home.ontheroadagame.fr/> ;
- valider son compte via le mail envoyé sur l'adresse email utilisée lors de son inscription ;
- s'inscrire à une session de qualification On The Road a Game @ Home Edition ;
- régler les frais de participation à la session de qualification On The Road a Game @ Home Edition par carte bancaire ;
- réaliser les challenges qui lui sont proposés dans l'Espace Jeu de la session On The Road a Game @ Home Edition à laquelle il s'est inscrit ;
- en cas de qualification, participer à la session finale du jeu-concours On The Road a Game @ Home Edition.

Le déroulement d'une session est le suivant :

- Une série de challenges est proposée à l'attention des participants dès leur inscription.
- Des challenges surprise peuvent être ajoutés par les organisateurs en cours de session.
- Chaque challenge est présenté sous la forme d'un visuel et d'une description du challenge à réaliser, ainsi que d'un nombre de points pouvant être remporté par les participants réalisant le challenge.
- Pour réaliser les challenges, le participant doit soumettre à l'organisation des preuves (photo ou vidéo) via l'outil mis à disposition dans l'Espace de jeu du site <https://at-home.ontheroadagame.fr/>.
- Les points acquis via la réalisation des challenges se cumulent pour permettre de déterminer le classement du participant.
- A la fin de la session, le classement général final permet de déterminer l'attribution des lots mis en jeu, selon les modalités définies à l'Article 4 du présent règlement.

Le tarif de participation à une session de qualification est fixé à maximum 10€ TTC par personne.

La session finale n'est pas payante mais est réservée exclusivement aux participants ayant gagné le droit d'y participer via les sessions de qualification, conformément aux principes énoncés dans l'Article 4 du présent règlement.

Le paiement des frais de participation s'effectue par carte bancaire lors de l'inscription, en ligne, via un formulaire sécurisé.

Le participant fera part à l'organisateur de toute éventuelle modification de ses données personnelles en le contactant par e-mail à l'adresse suivante : [organisation@ontheroadagame.fr](mailto:organisation@ontheroadagame.fr).

### **Article 3 – Accès au règlement**

Le règlement est disponible durant toute la période du jeu sur le site [www.ontheroadagame.fr](http://www.ontheroadagame.fr).

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante : OTR 5C rue du lycée, 21000 Dijon.

### **Article 4 – Dotations et Modalités d'attribution des lots**

L'organisateur met en jeu les dotations suivantes :

- Pour chaque session de qualification, le 1<sup>er</sup> du classement remporte un ou plusieurs accessoires de voyage de la collection On The Road a Game, d'une valeur

commerciale de 50€ TTC.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera organisé dans les 5 jours suivant la fin de la session de qualification pour déterminer le vainqueur du lot, de manière aléatoire informatiquement.

- Les 10 premiers du classement final de chaque session de qualification (ou tous les participants classés ex-aequo à la première place, sans limite de nombre) se qualifient pour la session finale de « On The Road a Game @ Home » qui sera organisée entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 31 décembre 2021.
- Si un même participant se qualifie plusieurs fois pour la session finale, il débutera la finale avec un avantage de 3 points bonus pour chaque qualification remportée durant les sessions de qualification.
- Pour la session finale, le 1<sup>er</sup> du classement remporte un voyage On The Road a Game d'une valeur commerciale de 950€ TTC.

En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera organisé dans les 5 jours suivant la fin de la session finale pour déterminer le vainqueur du lot, de manière aléatoire informatiquement.

Chaque attribution de lot est individuelle et le gain ne peut en aucun cas être cédé. Les lots pour chaque session sont limités à un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit. Les bons d'achat sont de validité unique et ne donneront lieu à aucun rendu de monnaie.

Les gagnants seront directement contactés par l'organisateur dans les 7 jours suivant le tirage au sort, à l'adresse email indiquée lors de l'inscription ou par défaut par téléphone. Si dans un délai d'une semaine après l'envoi de cet email, les gagnants ne se manifestaient pas par retour de mail ou téléphone afin de confirmer leur acceptation de la dotation et les modalités précitées, ils seraient définitivement considérés comme renonçant à leurs dotations et le lot restera alors la propriété de l'organisateur.

L'organisateur définira discrétionnairement la voie par laquelle le lot sera remis au gagnant. De ce fait et en cas de remise du lot par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du lot ou d'avarie résultant du fait des services postaux.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour les dommages résultant d'une erreur commise par le participant dans les coordonnées emails communiqués sur le collecteur. Les lots qui ne pourront pas être remis aux gagnants du fait d'une cause externe à l'organisateur (par exemple : erreur dans l'adresse communiquée lors de l'achat, incidents des services postaux) ne pourront pas être réclamés à l'organisateur et resteront la propriété de l'organisateur.

## **Article 5 - Communication sur les gagnants**

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses "nom et prénom" soient diffusés et publiés à titre informatif sur tout support physique ou numérique relatant l'organisation du jeu-concours.

A ce titre, les gagnants du jeu autorisent, à titre exclusif, l'organisateur, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du jeu, pour toutes les communications concernant le jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

## **Article 6 – Données personnelles**

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par l'organisateur, qui est nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix et à la promotion du jeu.

Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Elles sont conservées par l'organisateur pour une durée maximale de trois (3) ans. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la réglementation en matière de données à caractère personnel, les participants disposent notamment des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : OTR 5C rue du lycée, 21000 Dijon.

## Article 7 - Litiges

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : OTR 5C rue du lycée, 21000 Dijon. Et au plus tard trente jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## Article 8 – Limitation de responsabilité

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement :

- les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant la consultation du courrier électronique informant du gain d'un lot ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites <https://at-home.ontheroadagame.fr/> et <https://www.ontheroadagame.fr/>.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site <https://at-home.ontheroadagame.fr/> et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait

pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tiercespersonnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Fait à Dijon,  
Le 27 octobre 2021